

Annexe 4 - Propositions académiques pour l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de chaires supérieures

Académie de

## Discipline:

Rang	Nom et Prénom	Date de naissance	Établissement d'exercice	Fonctions assurées	Échelon au 1er septembre de l'année de promotion	Note pédagogique sur 60 (1 <b>)</b>	Observations

(1) Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou 31 août 2017 pour les situations particulières), celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation.

Fait à

Avis de la CCMA

Le

Réunie le : Signature de l'autorité compétente